



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT
DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES HABLES À VOTER**

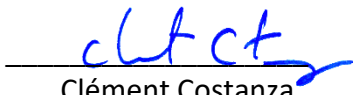
Je, Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie ;

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 332 décrétant une dépense de 437 510 \$ et un emprunt de 437 510 \$ pour l'acquisition de l'immeuble sis au 236 rue Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington est de **1551** ;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **166** ;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **0**.

Je déclare ;

- que le Règlement numéro 332 décrétant une dépense de 437 510 \$ et un emprunt de 437 510 \$ pour l'acquisition de l'immeuble sis au 236 rue Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Patrice de Sherrington, ce 10^e jour du mois de janvier 2024.


Clément Costanza
Directeur général et greffier